

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

**Désignation Commerciale** G® Sodium Silicate  
**Autres noms** Hydrous sodium silicate powder , (2.6<MR<=3.2)

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation identifiée** Produit chimique industriel à usage courant pouvant être utilisé dans un large éventail d'applications.  
Agent adhésif ; Inhibiteur de corrosion ; Agent pour concentrer les poussières ; Retardateur de flammes ou d'empêcher de flamme ; Agent de flottation ; Stabilisateur ; Agent de contrôle de la viscosité ; Intermédiaire

**Utilisations déconseillées** Rien de connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Identification de la société** National Silicates  
429 Kipling Ave  
Toronto, ON M8Z 5C7

**Téléphone:** 416-255-7771

**E-mail:** sds.uk@pqcorp.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Tél. d'urgence** National Silicates 416-255-7771  
USA CHEMTREC 1-800-424-9300 (24 hrs)

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification GHS** Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2  
Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  
Catégorie 3

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Pictogramme(s) de danger**



Mention(s) d'avertissement	Attention
Mention(s) de danger	Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.
Mention(s) de mise en garde	Éviter de respirer les poussières. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

### 2.3 Autres dangers

Sèche et forme une pellicule vitreuse qui est très coupante. Un déversement de matériel sera glissant. Peut endommager la vitre si non nettoyé immédiatement.

## **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Composants	%W/W	N° CAS	Classification GHS
Acide silicique, sel de sodium Poudre (2.6<MR<=3.2)	82.5	1344-09-8	Skin Irrit. 2 ; Eye Irrit. 2 ; STOT SE 3
De l'eau	17.5	7732-18-5	

## **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Alerter immédiatement un médecin.
Contact avec la Peau	En cas de contact de la substance avec la peau, laver à grande eau. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Inhalation	Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Alerter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Alerter un médecin.

<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Alcalin. Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour les voies respiratoires et la peau. La toxicité du silicate de sodium dépend du rapport de la masse de silica sur celle de l'alcalin et du pH. Alerter immédiatement un médecin.
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	

## **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

<b>5.1 Moyens d'extinction</b>	
Moyens d'Extinction Appropriés	Compatible avec toutes les techniques standards de lutte contre l'incendie.
Moyens d'extinction à Proscrire	Rien de connu.
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Non applicable. Substance pulvérulente ou granulaire inorganique. Non combustible.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	Aucun.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Un masque anti-poussière approprié doit être porté s'il y a formation de poussière lors de la manipulation. Voir Rubrique: 8.2
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Aviser les autorités si la fuite s'est déversée dans un cours d'eau ou un égout ou a contaminé le sol ou la végétation.
<b>6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Précaution - Les déversements peuvent être glissants. Eviter la formation de poussière. Balayer ou aspirer de préférence et recueillir dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination.
<b>6.4 Référence à d'autres sections</b>	Consulter Aussi les Section 8.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

<b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter la formation de poussière. Des douches et lav'oeil de sécurité doivent être immédiatement disponibles. Consulter Aussi les Section 8.
<b>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Conservé le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Récipients à proscrire: Aluminium Consulter Aussi les Section 10.
<b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Consulter aussi Annexe à la fiche de sécurité étendue.

## **SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

## 8.1 Paramètres de contrôle

SUBSTANCE.	Limites d'exposition sur le lieu de travail
Acide silicique, sel de sodium	Aucune Limite d'exposition attribuée. Une limite d'exposition de 2 mg/m <sup>3</sup> est recommandée par analogie avec hydroxyde de sodium (France VME).

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Porter un équipement de protection conformément à de bonnes pratiques d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Privilégier des mesures techniques appropriées pour la prévention ou le contrôle de l'exposition. Les mesures doivent tenir compte du confinement du procédé ou du personnel, de la ventilation mécanisée (brassage et extraction) et le contrôle des conditions du procédé.

### 8.2.2 Protection Individuelle

Protection respiratoire

Eviter l'inhalation de poussières. En cas d'exposition prolongée aux concentrations de poussières en suspension dans l'air, portez un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale. A propos du matériel de protection respiratoire, prière de consulter la revue HS(G)53 des Autorités britanniques de la santé et de la sécurité (British Health and Safety Executive). Masque de protection contre la poussière: FFP2 (NF EN 149).

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection (EN 166).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Gants en plastique ou en caoutchouc. Par exemple EN374-3, niveau 6 temps de percement (>480min).

Porter des combinaisons appropriées. Par exemple EN ISO 13982 (poussière), EN 14605 (éclaboussures de liquide).

### 8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Le danger principal du silicate de sodium est l'alcalinité. Eviter la formation de poussière. Éviter le rejet dans l'environnement.

## **SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre. Blanc.
Odeur	Inodore.
seuil olfactif (ppm)	Non applicable.
pH	Alcalin.
Point de Congélation (°C)	Non applicable.
Point de fusion (°C)	> 1000
Point/Intervalle d'ébullition (°C)	Non applicable.
Point d'éclair (°C) [Closed cup/Coupe fermée]	Non applicable.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de Vapeur (Pascal)	
Densité de Vapeur (Air=1)	Pas de données.
Masse volumique (g/ml)	Pas de données.
Solubilité (Eau)	Soluble.

Solubilité (Autre)	Pas de données.
Coefficient de Partage	Pas de données.
température d'auto-inflammabilité (°C)	Non applicable.
Température de décomposition (°C)	Non applicable.
Viscosité (mPa.s)	Non applicable.
Propriétés explosives	Non applicable.
Propriétés Comburantes	Non applicable.
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas de données.

## **SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE**

<b>10.1 Réactivité</b>	Voir Rubrique: 10.3
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	En cas de soudure à l'arc sur un récipient contenant ce silicate en solution, s'assurer que le risque d'explosion est contrôlé lors de la production d'hydrogène par électrolyse de la solution. Les solutions aqueuses réagissent avec l'aluminium, le zinc, l'étain et leurs alliages en dégageant de l'hydrogène qui peut former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir violemment s'il est en contact avec les acides. Peut réagir avec les résidus du sucre pour former du monoxyde de carbone.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Voir Rubrique: 10.3
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Voir Rubrique: 10.3
<b>10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux</b>	Hydrogen

## **SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Ingestion	Les symptômes de toxicité sont dus à l'alcalinité élevée du produit. La matière provoque une irritation. DL50 orales (rat) 3400 mg/kg poids corporel
Inhalation	Poussière est irritant pour les voies respiratoires. Les symptômes de toxicité sont dus à l'alcalinité élevée du produit. Inhalation LC50 (rat) >2.06 g/m <sup>3</sup>
Contact avec la Peau	La matière provoque une irritation. Cutanée DL50 (rat) >5000 mg/kg poids corporel
Contact avec les yeux	La matière provoque une grave irritation. Risque de lésions oculaires graves.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Irritant pour la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Sensibilisation</b>	Pas sensibilisant.
<b>Mutagénicité</b>	Pas de preuve de génotoxicité. In vitro/in vivo négatif .
<b>Cancérogénicité</b>	Pas d'alertes structurelles.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucun effet important ou danger critique connu sur la fertilité ou le développement.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Irritant pour les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Non classé. NOAEL oral (rat) >159 mg/kg poids corporel/jour

Danger par aspiration Non classé

## **SECTION 12: INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES**

**12.1 Toxicité** Poissons (Brachydanio rerio) CL50 (96 heures) 1108 mg/l  
Invertébrés aquatiques: (Daphnia magna) CE50 (48 heures) 1700 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité** Inorganique. Les silicates solubles par dilution se dépolymérisent rapidement en des espèces moléculaires non caractérisables à partir du silica naturel dissous.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Inorganique. La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol** Non applicable.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** Pas classé comme PBT ou vPvB.

**12.6 Autres effets néfastes** L'alcalinité de ce matériau va avoir un effet local sur les écosystèmes sensibles aux changements de pH.

## **SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets** La décharge de ce produit vers l'usine de traitements des eaux usées dépend des règlements locaux dans le respect du contrôle du pH. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1 numéro ONU,** Non applicable

**14.2 Désignation officielle de transport** Non applicable.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** Non applicable.

**14.4 Groupe d'emballage** Non applicable.

**14.5 Dangers pour l'environnement** Non classé comme Polluant Marin.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Aucun emballage particulier n'est nécessaire pour transporter le produit.  
Récipients à proscrire: Aluminium

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

## **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Statut TSCA: Inscrit/Inclus.

Statut AICS: Inscrit/Inclus.

Statut DSL: Inscrit/Inclus.

CERCLA: No CERCLA Reportable Quantity has been established for this material.

SARA TITLE III: Not an Extremely Hazardous Substance under §302.

Not a Toxic Chemical under §313.

Hazard Categories under §§311/312: Acute

2,0,0

## **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les données exposées dans cette fiche de sécurité sont issues d'information appartenant à la société PQ Corporation ou obtenue d'une façon légitime par l'appartenance aux organisations professionnels ou autres accords. Ceci inclus les données relatives à la toxicité, écotoxicité, DNEL, PNEC's et autres informations dans la fiche de sécurité et la partie annexe.

Révision de cette FDS 06/2017

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Aucune modification significative de cette version lors de la dernière révision.

L'INFORMATION SUR CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE EST BASÉE SUR LA MEILLEURE INFORMATION DISPONIBLE ET EST DONNÉE DE BONNE FOI. TOUTEFOIS, NATIONAL SILICATES N'ACCEPTÉ AUCUNE RESPONSABILITÉ, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN CAS DE DOMMAGES, QUELQUE EN SOIT LA NATURE OU L'ÉTENDUE, SUITE À L'USAGE DE CE DOCUMENT. LES LOIS SONT SUJETTES À DES CHANGEMENTS ET PEUVENT VARIER D'UN ENDROIT À UN AUTRE. IL EN EST LA RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE SES ACTIVITÉS SONT CONFORMES AUX LOIS FÉDÉRALES, PROVINCIALES ET LOCALES. L'UTILISATEUR EST RESPONSABLE DE DÉTERMINER SI LE PRODUIT CONVIENT À L'USAGE QU'IL VEUT EN FAIRE.